

Parcours Certifiant

# Infirmier(e) en santé au travail

*Prévenir l'altération de la santé des salariés*

Cette offre de formation  
est éligible à

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

[moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)



FRANCE  
**compétences**

**CERTIFICATION**

enregistrée au Répertoire spécifique



**C3S**

Prévenir, c'est agir  
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

En suivant la certification «**Prévenir l'altération de la santé des salariés**», vous disposerez des connaissances incontournables pour mener à bien les missions d'infirmier(e) de santé au travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en respect de la réglementation.

## 🕒 Pourquoi suivre cette certification ?



### **Pour assurer votre employabilité**

Suivre cette certification vous permet de postuler à un emploi d'infirmier(e) en santé au travail



### **Pour certifier vos compétences**

Suivre cette certification vous permet d'obtenir une reconnaissance de vos compétences professionnelles

**LES + C3S**



## **Personnalisation & Accompagnement**

L'itinéraire pédagogique de votre certification «Prévenir l'altération de la santé des salariés» est adapté selon **vos expérience professionnelle et vos compétences.**

Votre conseillère pédagogique C3S **vous accompagne** dans votre démarche pour définir avec vous un parcours certifiant optimisé et personnalisé.

### 3 compétences attestées

- > Respecter les exigences réglementaires et le protocole élaboré par le médecin du travail afin d'exercer ses missions de santé au travail en conformité avec le cadre légal.
- > Mener des entretiens santé Travail dans le cadre d'une visite d'information et de prévention afin de valider le suivi de l'état de santé du salarié.
- > Identifier, se positionner et agir dans son rôle d'infirmier(e) au travail, face aux risques professionnels et pathologies en santé au travail.



### Certification finale

Un jury de professionnels de la santé au travail évalue les compétences acquises et délivre la certification.

## Modalités pratiques



#### Public

Infirmier(e) Diplômé(e)  
d'Etat (IDE)



#### Mode

Présentiel  
Distanciel



#### Durée

8 jours

### 4 solutions

- > Compte Personnel de Formation (CPF)
- > Plateforme KAIROS (Pôle emploi)
- > Plan de développement des compétences
- > Auto-financement

## Financement



## 🕒 Détails des compétences attestées

# 1

Respecter les exigences réglementaires et le protocole élaboré par le médecin du travail afin d'exercer ses missions de santé au travail en conformité avec le cadre légal

- **Identifier les différents acteurs**, leurs rôles, missions et responsabilités afin de mettre en œuvre la politique de prévention et favoriser le maintien dans l'emploi des salariés.
- **Exploiter les documents** réglementaires afin de transmettre les informations utiles au médecin du travail dans le respect de ses obligations de confidentialité.
- **Connaître les démarches** de reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle afin de conseiller salarié et employeur sur les procédures.

# 2

Mener des entretiens santé Travail dans le cadre d'une visite d'information et de prévention afin de valider le suivi de l'état de santé du salarié

- **Connaître les modalités** de suivi des salariés et le cadre législatif afin de planifier les types de visites adaptées aux salariés.
- **Recueillir des informations** sur le poste de travail et établir un curriculum laboris pour évaluer l'état de santé du salarié en tenant compte du poste de travail occupé.
- **Analyser les activités** et les produits à risque auxquels sont exposés les salariés pour évaluer les moyens de protection collective et individuelle déjà mis en place.
- **Assurer la transmission des informations** recueillies lors des visites d'information et de prévention afin d'orienter si nécessaire vers le médecin du travail.
- **Analyser les circonstances** de survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles afin de déterminer le lien santé / travail et délivrer des conseils santé adaptés.

# 3

Identifier, se positionner et agir dans son rôle d'infirmier(e) au travail, face aux risques professionnels et pathologies en santé au travail

- **Identifier les risques professionnels** en entreprise et en particulier les RPS et les TMS pour améliorer la prévention collective et participer à la mise en place du plan de prévention des risques (amélioration des conditions de travail, diminution de l'exposition à des substances chimiques).
- **Déterminer le lien** entre un risque professionnel et une pathologie afin de proposer des actions de sensibilisation en santé au travail auprès du médecin du travail et des acteurs de la prévention de l'établissement.



### Certification

La certification se déroule sur **1 journée** et permet de valider les compétences attestées via des études de cas et des mises en situation. Un jury évalue les connaissances nécessaires à l'obtention de la certification «**Prévenir l'altération de la santé des salariés**».



**C3S**

Prévenir, c'est agir  
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

# Construisons ensemble votre parcours

02 43 23 09 23  
formation@c3s.fr

[www.c3s.fr](http://www.c3s.fr)

